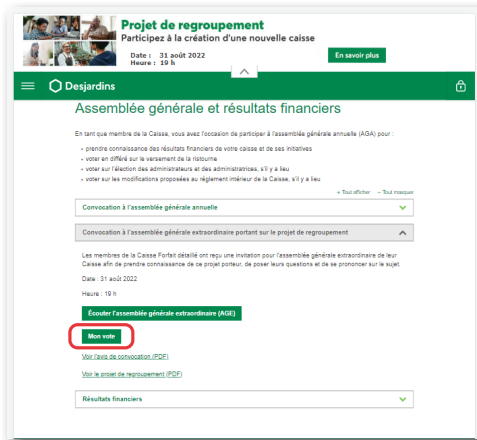


Le processus de votation pas à pas

Projet de regroupement



1 À partir du site Internet de votre caisse, section « Assemblée générale et résultats financiers », appuyez sur « Mon vote ».



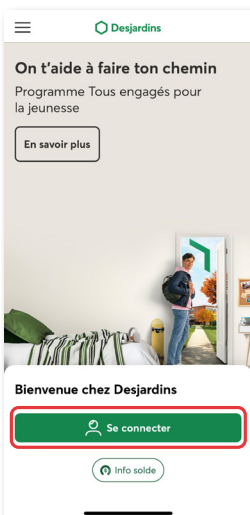
OU

D'un ordinateur, rendez-vous sur desjardins.com et ouvrez votre session AccèsD (Particulier ou Affaires) en appuyant sur « Se connecter ».



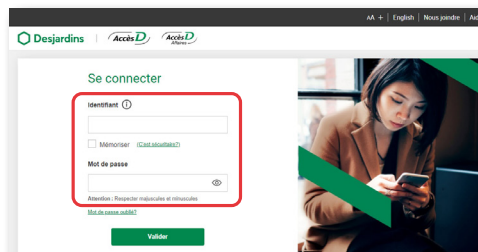
OU

D'un appareil mobile, rendez-vous sur desjardins.com ou sur l'application Services mobiles Desjardins et ouvrez votre session AccèsD (Particulier ou Affaires) en appuyant sur « Se connecter ».

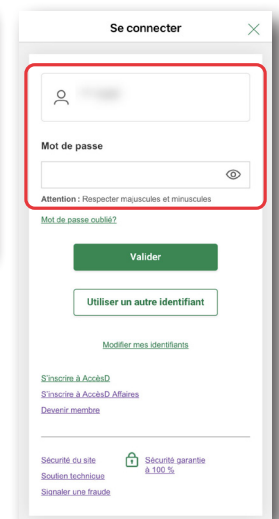


2 Vous serez alors redirigé vers la fenêtre de connexion AccèsD. Saisissez votre identifiant et votre mot de passe habituels.

Version ordinateur

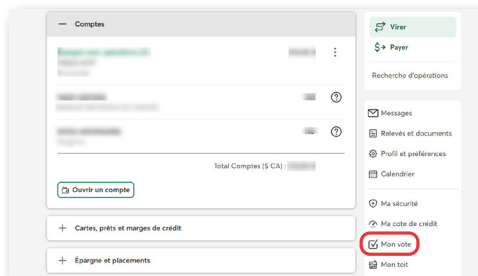


Version mobile

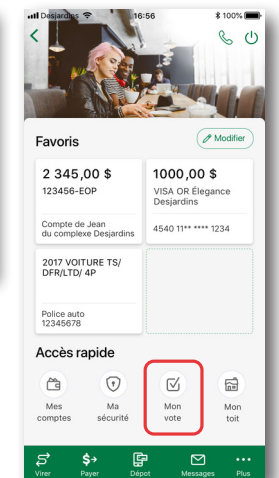


3 Une fois votre session ouverte, appuyer sur « Mon vote »*.

Version ordinateur



Version mobile



- Il est possible que le bouton « Mon vote » ne soit pas visible si :
- vous n'êtes pas membre d'une caisse ayant un projet de regroupement;
 - sur AccèsD Affaires, vous n'êtes pas « administrateur principal » d'un compte entreprise.

*Certains membres verront ce bouton directement dans leur AccèsD, mais si tel n'est pas le cas, nous vous invitons à passer par le site Internet de notre caisse. Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer votre vote.

Le processus de votation pas à pas

Projet de regroupement



4 Vous serez alors redirigé vers l'outil de votation, où 4 scénarios sont possibles :

Scénario 1

La période de votation n'est pas encore débutée

Scénario 3

La période de vote est en cours et vous avez déjà voté

Scénario 2

La période de vote est en cours et vous n'avez pas encore voté. Vous devez alors répondre à une question, en sélectionnant l'un des trois choix (Je suis **pour** | Je suis **contre** | Je **m'abstiens**) :

Scénario 4

La période de vote est terminée

Cliquez ensuite sur **Confirmer**, au bas de la page :